



Archives contemporaines

Présentation

1. Présentation générale

Les archives contemporaines sont l'ensemble des documents produits par les services, organes délibérants et élus de la commune de Lille et de ses établissements publics communaux (Centre communal d'action sociale, Caisse des écoles).

Vous trouverez donc dans ce corpus l'ensemble des dossiers instruits par les services municipaux dans tous les domaines de compétences de la collectivité. Pour les archives comprises entre le début des années 1980 et 2000, un lien systématique est à faire avec les archives modernes.

Les archives contemporaines proviennent des services municipaux qui les ont produites et instruites. Les versements d'archives depuis les services municipaux vers les Archives municipales s'effectuent à l'initiative des services producteurs. Les fréquences de versement étant variables, il est possible que certains documents soient encore conservés par les services eux-mêmes pour leur fonctionnement. Dans ce cas, il vous faudrait les contacter directement.

2. Mode de classement

Les archives contemporaines sont classées conformément au cadre de classement national, dans la série continue dite « série W ».

C'est en 1979 qu'une nouvelle loi-cadre pour les archives est adoptée. Elle préfigure l'évolution majeure que sera la décentralisation (1983-1986) pour les collectivités territoriales françaises. La décentralisation coïncide avec l'explosion de la production de papier pour les administrations. La photocopie facile, la multiplication des compétences des villes engorgent les archives municipales. Pour palier cela les durées de conservations des documents sont mis à jour et la série W est créée.

Elle bouleverse l'approche des archives. Jusque-là, le fonds était la production totale des dossiers d'un même producteur ; chaque année, il était complété par des versements complémentaires. La série W fait de chaque versement un fonds. La clef d'accès à ces documents est les bordereaux de versement.

A Lille, la série W a été mise en place en 2005. Au fur et à mesure des reclassements des séries modernes, les dossiers et documents postérieurs à 1983 sont reclassés en archives contemporaines.

Les chercheurs doivent cependant être conscients que la rupture de 1983 ne peut toujours être strictement respectée : de nombreux dossiers débutent avant cette date pour se clore parfois plusieurs années plus tard - ils sont alors classés en archives modernes. De plus, pour certaines séries ou sous-séries, d'autres dates ont semblé plus pertinentes pour marquer la rupture entre archives modernes et archives contemporaines ; c'est, par exemple, le cas de la sous-série 1M/1 consacrée à l'Hôtel de Ville et aux Mairies de quartier, pour laquelle la date de 1993 qui marque les débuts des travaux de l'extension de l'Hôtel de Ville est apparue plus pertinente que 1983 dans la mesure où elle constitue une rupture dans l'histoire du bâtiment.

Les versements de la série W sont pour la plupart à reclasser et leur sort final est donc susceptible d'être réévalué. De plus certains versements contiennent des archives qui devront être éliminées dans les années à venir, conformément à la réglementation en vigueur.

Tous les ans les Archives municipales reçoivent plusieurs dizaines de versements. Ceux-ci sont progressivement proposés au public au fur et à mesure de leur retraitement.

3. Communicabilité

Les archives sont communicables dans les conditions fixées par le Code du Patrimoine.

Tous les dossiers d'archives contemporaines ne sont pas immédiatement communicables en raison de la nature des informations pouvant être présentes dans ces dossiers (informations à caractère personnel, secret industriel et commercial, etc.). Avant de vous communiquer les dossiers, le service des Archives devra donc s'assurer du caractère communicable des informations contenues dans les dossiers demandés. Le délai de vérification implique une communication différée de plusieurs jours. Le délai nécessaire à l'instruction de votre demande vous sera communiqué lors de votre demande de consultation.

4. Présentation du cadre de classement lillois

Afin de faciliter les recherches dans les archives contemporaines, les Archives municipales de Lille ont conçu un **cadre de classement par grands domaines d'action administrative**.



Archives contemporaines

Cadre de classement

1. Assemblées, instances, cabinet

- 1.1. Maire
- 1.2. Elus
- 1.3. Cabinet du Maire
- 1.4. Conseil municipal
- 1.5. Instances consultatives
 - 1.5.1. Commissions municipales
 - 1.5.2. Conseils de quartier
 - 1.5.3. Conseil municipal de la jeunesse
 - 1.5.4. Conseil municipal des enfants
 - 1.5.5. Conseil des résidents étrangers
 - 1.5.6. Autres instances consultatives
- 1.6. Actes administratifs
- 1.7. Protocole

2. Organisation et fonctionnement des services municipaux

- 2.1. Direction générale des services
- 2.2. Ressources humaines
- 2.3. Finances
- 2.4. Commande publique
- 2.5. Systèmes d'information
- 2.6. Contrôle de gestion
- 2.7. Affaires juridiques, contentieux, assurances
- 2.8. Communication externe
- 2.9. Archives

3. Développement urbain et gestion du domaine public

- 3.1. Organisation générale
- 3.2. Urbanisme
 - 3.2.1. Urbanisme réglementaire
 - 3.2.2. Urbanisme opérationnel
 - 3.2.3. Action foncière
- 3.3. Conduite d'opérations urbaines
- 3.4. Gestion du cadre de vie
 - 3.4.1. Propreté
 - 3.4.2. Parcs et jardins (dont zoo et ferme)
 - 3.4.3. Eclairage
- 3.5. Hygiène et habitat
- 3.6. Patrimoine mobilier et immobilier de la commune
 - 3.6.1. Maintenance des bâtiments
 - 3.6.2. Ateliers municipaux
 - 3.6.3. Garage
- 3.7. Développement durable

4. Vie citoyenne et animation de proximité

- 4.1. Organisation générale
- 4.2. Etat civil et cimetières
- 4.3. Recensement
- 4.4. Elections
- 4.5. Direction des quartiers et mairies de quartier
- 4.6. Police municipale
- 4.7. Vie associative
- 4.8. Manifestations festives
- 4.9. Politique de la ville
- 4.10. Maison de la médiation et du citoyen
- 4.11. Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- 4.12. Démocratie participative

5. Action sociale

- 5.1. Organisation générale
- 5.2. Petite enfance
- 5.3. Education
- 5.4. Jeunesse
- 5.5. Personnes âgées et personnes handicapées
- 5.6. Solidarité et santé

6. Culture et sports

- 6.1. Culture
 - 6.1.1. Organisation générale
 - 6.1.2. Patrimoine culturel et archéologie
 - 6.1.3. Arts visuels et expositions
 - 6.1.4. Spectacle vivant et musique
 - 6.1.5. Lecture publique
 - 6.1.6. Direction technique
 - 6.1.7. Palais des Beaux-Arts
 - 6.1.8. Musée de l'Hospice Comtesse
 - 6.1.9. Musée d'histoire naturelle
 - 6.1.10. Bibliothèques
 - 6.1.11. Conservatoire
 - 6.1.12. Faubourg des musiques et écoles de musique
 - 6.1.13. Maisons Folies
 - 6.1.14. Tri Postal
- 6.2. Gare Saint-Sauveur
- 6.3. Sports

7. Action économique, tourisme, relations internationales

- 7.1. Action économique
- 7.2. Observatoire local économique
- 7.3. Relations internationales
- 7.4. Tourisme

8. Etablissements publics communaux

- 8.1. Conseil communal d'action sociale (CCAS)